

26 mai 2020

(20-3788)

Page: 1/2

Conseil général

Original: anglais

DÉCLARATION SUR L'IMPORTANCE DES MPME EN PÉRIODE DE COVID-19

*Révision**

La déclaration ci-après, datée du 25 mai 2020, est distribuée à la demande des Membres suivants: Afghanistan; Albanie; Arabie saoudite, royaume d'; Argentine; Australie; Brésil; Canada; Chili; Chine; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; Côte d'Ivoire; El Salvador; Équateur; Fédération de Russie; Guatemala; Guyana; Honduras; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Kenya; Liechtenstein; Macédoine du Nord; Malaisie; Maldives; Mexique; Moldova, République de; Mongolie; Monténégro; Myanmar; Norvège; Nouvelle-Zélande; Paraguay; Philippines; Qatar; République démocratique populaire lao; Royaume-Uni; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Thaïlande; Turquie; Ukraine; Union européenne; Uruguay; Vanuatu; et Viet Nam.

1.1. Nous notons l'impact négatif important que la pandémie de COVID-19 a eu sur les citoyens et les entreprises, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), de nos économies, quel que soit leur niveau de développement. Nous reconnaissons que pour surmonter cette crise sanitaire et ce choc économique d'ampleur mondiale, il faut une réponse mondiale coordonnée afin de stabiliser nos économies et d'aider les MPME affectées pendant cette période difficile.

1.2. À cet égard, nous saluons les mesures prises par de nombreux Membres de l'OMC pour remédier aux difficultés immédiates rencontrées par les travailleurs et les entreprises, en particulier les MPME, en ces temps difficiles.

1.3. Nous continuerons de suivre attentivement toute évolution de la situation concernant les MPME. Dans les cas où cela sera nécessaire, nous prendrons d'autres mesures pour aider les MPME à participer au commerce international et faire en sorte que les chaînes d'approvisionnement restent ouvertes et connectées. En coopération avec d'autres organisations internationales et parties prenantes, nous étudierons des solutions et partagerons les bonnes pratiques pour faciliter les échanges, accélérer les efforts visant la numérisation du commerce, y compris l'accès aux outils numériques, et améliorer l'accès des MPME au financement du commerce et aux renseignements liés au commerce au moyen de plates-formes en ligne.

1.4. Nous réaffirmons notre soutien au rôle central de l'OMC dans le commerce international. Nous continuerons de travailler ensemble pour créer un environnement commercial libre, équitable, prévisible et stable et maintenir nos marchés ouverts pour favoriser la reprise mondiale. Nous invitons le Secrétariat de l'OMC à continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres organisations internationales pour faciliter la participation des MPME au commerce international.

1.5. Il est clair que la fourniture en temps voulu de renseignements précis sur les mesures commerciales liées à la COVID-19 réduit l'incertitude et permet aux MPME de prendre des décisions éclairées. Nous encourageons donc les Membres à continuer d'informer l'OMC de toutes les mesures commerciales liées à la COVID-19 qu'ils mettent en œuvre et de lui communiquer dès que possible des renseignements actualisés à cet égard afin de garantir la transparence et la prévisibilité.

* La présente révision vise à ajouter l'Islande, Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Viet Nam à la liste des coauteurs de la déclaration.

1.6. Nous poursuivrons nos efforts pour approfondir et multilatéraliser les discussions sur les MPME menées à l'OMC, au profit de nos MPME et de nos économies. Nous travaillerons ensemble pour aider les MPME à surmonter cette crise et à accroître leur résilience face aux chocs futurs.
